

OBTENEZ LA GOUTTE PARFAITE



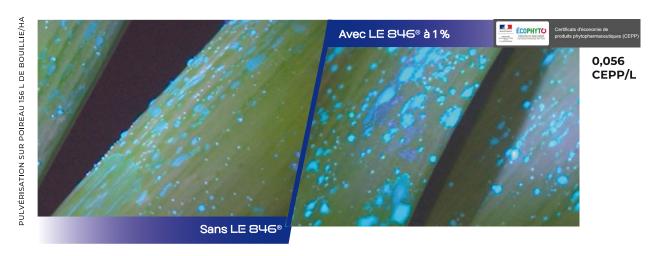
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Fluide lors de son passage au niveau de la buse, la gouttelette de pulvérisation avec **LE 846**®, devient visqueuse et extrêmement collante au contact de la culture à protéger.

LES AVANTAGES

Diminution des pertes de pulvérisation : rebond, ruissellement, lessivage...
Forte réduction de la dérive

Amélioration significative de la protection fongicide et du rendement Application avec des volumes de bouillie dès 200L/ha



Un maximum de FONGICIDE RETENU sur la culture !



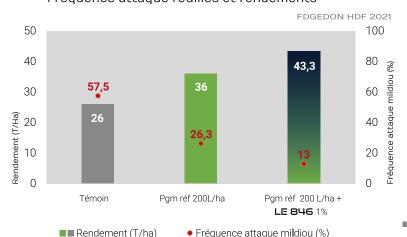
pour l'amélioration des programmes de protection (base dose préconisée)

Contre:

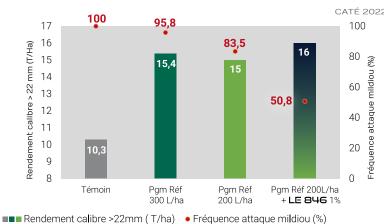
ROUILLE du poireau et de l'ail
MILDIOU de l'oignon, de l'échalote et du poireau.

Avec :
Un GAIN D'EFFICACITÉ fongicide
Un GAIN DE RENDEMENT significatif

ESSAI EFFICACITÉ SUR MILDIOU OIGNON Fréquence attaque feuilles et rendements



ESSAI EFFICACITÉ SUR MILDIOU ÉCHALOTE Fréquence attaque feuilles et rendements



BOOSTEZ VOS FONGICIDES SUR ALLIACÉES



<u>Résultats</u>
% par classe = nombre de taches
disséminées sur les étages foliaires
Notation : 30 Jours avant récoite

100%

90%

80%

70%

60%

50%

40% 30%

20%

10%

0%

des classes

Répartition

<u>Spécialité associée</u>
Programme à **5 applications** - Cadence : **14 jours**Programme **pleine dose** | Programme **dose modulée** = **80 %**de la dose homologuée ou pratique

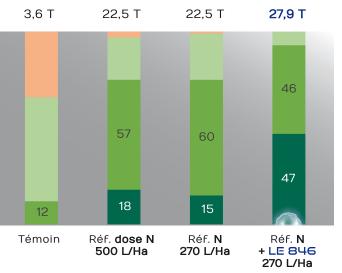


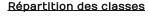
Résultats
Répartition des plantes
touchées par classe
en fin d'essai

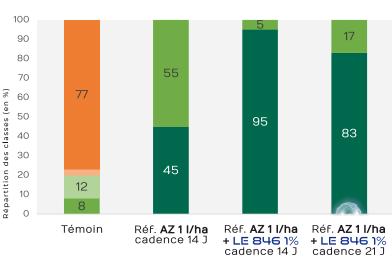
Caractéristiques essai programme à **4 applications** cadences : **14 ou 21 Jours** Programme **pleine dose** - volume d'eau **270 L/Hs**











- Classe 0 : plante saine
 - Classe 1 : quelques taches disséminées (<10 par plante)</p>
- Classe 2 : quelques taches disséminées (>10 par plante) : éparage nécessaire
- Classe 3 : plantes non commercialisables

- Classe 0 : pas de pustule
- Classe 2 : 11 à 30 pustules
- Classe 4:>50 pustules
- Classe 1:1 à 10 pustules
- Classe 3 : 31 à 50 pustules



pour PRÉSERVER tout le potentiel agronomique et pour GAGNER :



Dose homologuée et préconisée pour LE 846°: 1 % du volume de bouillie (3 L/Ha maximum). Jusqu'à 12 applications/ha/an. À verser en dernier dans la cuve. Maintenir l'agitation durant toute la durée d'application.

LE 846@ - AMM n° 2190258 - 215.6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - ® Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S - Détenteur AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants - DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tel 0.5 35 69 36 30 - Fax: 0.5 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. P391 Revuellir le produit réparable. P501 elleminer le contenuly bon une installation discriération agréée, SP1 ne pas polluel feua avec le produit ou son emballage. SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitères et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitères et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. Pe Pour les usages autrorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconissations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-c est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et ainmaile et pour fenvironnement, conformement aux principes de la protection intégrée. Consultez http://agnoulture.gouv/fr/ecophyto. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8645.017 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 RCS Agen - CS10005 - 161 05 53 69 30 5 - Agrément n' AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition 11/2023 NU. Annule et remplace toute version préalable. Consu

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement,

